

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.01.10
Séance du 03 Mars 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation : 23 Février 2026
	- en exercice	:	15	
	- présents	:	13	
	- excusés	:	2	

L'an deux mil vingt six le trois mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Yves DARLES, Adjoint.

Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL Conseillers.

Excusés : Véronique JANUEL, Éric GROS

Yvette CHOL a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**FISCALITE DIRECTE LOCALE
VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2026**

Mme le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de fixer les taux d'imposition 2026 qui comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	58,33 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9,98 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le 05 mars 2026 et publication sur le site internet
de la Commune le 05 mars 2026


Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260303-DELIB2026_01_10-DE
Reçu le 05/03/2026